

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture sur l'oenoculturel

Madame la Ministre,

Créateur du webmagazine Winetourismfrance.com en 2006, consultant en oenotourisme auprès de nombreux territoires viticoles, je fais aujourd'hui un certain nombre de constats et j'en déduis quelques pistes d'action.

En premier lieu, les patrimoines vitivinicoles sont profondément ancrés dans le tissu local.

Nombre de collectivités territoriales sont en attente d'actions d'envergure pour mieux ancrer leur développement dans un ensemble culturel qui correspondrait à leur grande diversité.

Ces patrimoines viticulterels forment en effet un véritable mille-feuilles qui comprend géologies, pédologies et paysages remarquables, aménagements humains (terrasses, murets, irrigations, caves troglodytes...), pratiques culturelles et savoir-faire (modes de conduite de la vigne, cépages, vinifications, élevages, outillages, conditionnement...), traces archéologiques et réalisations architecturales (cabanes de vigne, villages vigneron, domaines viticoles ou châteaux...), productions littéraires (y compris la riche toponymie des lieux-dits) et artistiques, événements populaires et folkloriques, pour se terminer sur les vins eux-mêmes (le goût est un élément culturel) et leur place dans le patrimoine gastronomique.

Cet richesse d'héritage est présente même dans les vignobles peu connus, voire des vignobles disparus, que certains passionnés s'appliquent à ressusciter.

De surcroît, les patrimoines vitivinicoles ont de fortes perspectives de valorisation économique.

Rapprocher développement culturel et retombées économiques n'est plus tabou en France.

Ces patrimoines constituent un avantage concurrentiel pour les vins et le tourisme vigneron français ; ils expriment les identités culturelles variées de nos vignobles et de nos territoires.

Ils constituent, en ce sens, des sources de storytelling propres à nourrir le développement de prestations oenotouristiques culturelles.

Enfin, les initiatives des collectivités locales sont nombreuses et agissent en profondeur.

Citons-en quelques exemples que nous soutenons.

La région Languedoc-Roussillon (Services de l'inventaire) effectue un travail d'inventaire et de valorisation des architectures des caves coopératives.

Communes, communautés de communes, départements... soutiennent les nombreux musées du vin (Musée de la Vigne et du Vin de Montmélian, Musée de la vigne et du vin d'Anjou, Musée gallo-romain de Saint-Romain en Gall...) d'autant que certains d'entre eux doivent effectuer leur révolution muséographique.

Les collectivités territoriales participent aussi aux efforts de recréation de vignobles anciens, et de recherche de cépages oubliés (y compris en Île de France, autrefois vignoble d'une surface considérable).

Ces collectivités peuvent, enfin, s'associer à des événements culturels (Conseil Général du Vaucluse pour l'exposition relative aux Vins des pontifes d'Avignon) et à la création la plus contemporaine lors de très

nombreuses expositions dans les chais (Champagne) ou sur les domaines vinicoles (Provence-Alpes Côte d'Azur ; Rhône-Alpes ; Alsace ; Bourgogne, etc...). Dans de nombreuses régions, des artistes sont aussi accueillis en résidence (Arts-Plastiques et musiques actuelles).

Ces initiatives peuvent trouver un cadre de soutien dans l'itinéraire culturel européen Iter Vitis, auquel adhère la France au sein de l'Accord Partiel Elargi.

Par ailleurs, l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a créé le Prix René Renou en 2008 pour récompenser la collectivité « ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture ».

Les lauréats ont été : en 2008, la Ville de Grenoble et le Festival « Le Millésime » ; en 2009, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et La Charte Paysagère des Costières de Nîmes ; en 2010, le département de l'Ain et le Concours des 7 ceps – route des vins du Mont-Blanc ; en 2011, la Commune de Cairanne (84) pour sa Vigne pédagogique ; en 2012, la Commune de Marciac (32) pour Jazz in Marciac ; en 2013, Saumur Agglo pour Festivini et les Grandes Tablées du Saumur-Champigny ; en 2014, le Département de l'Hérault pour sa politique viticole ; en 2015, la Communauté de Communes des Coteaux du Layon pour Le Musée de la vigne et du vin d'Anjou.

Or les freins au développement de l'oenoculturel sont importants.

En premier lieu, les actions en matière d'oenotourisme ne sont pas toujours orientées sur l'oenoculturel.

Les élus et professionnels en charge du Label Vignobles & Découvertes pourraient renforcer leurs destinations avec de véritables stratégies autour de contenus oenoculturels. Autre exemple : le Pôle d'excellence oenotourisme, s'il admet que l'oenotourisme est à la « frontière du tourisme culturel », ne présente pas encore de contenus concrets dans le domaine culturel.

De plus, les actions en matière d'oenotourisme sont davantage orientées « grands projets » que « valorisation du tissu des patrimoines locaux ». Ainsi en est-il pour les classements UNESCO ou les « Cités » (du vin ou de la gastronomie) de Bordeaux, Beaune ou Dijon.

Devant ces constats, **les premières actions suivantes** pourraient être envisagées pour donner aux patrimoines culturels de la vigne et du vin leur place dans le tourisme culturel et l'oenotourisme en France.

1. Reconnaître l'héritage oenoculturel comme une priorité nationale en cohérence avec la loi. Offrir ainsi un cadre de valorisation des initiatives (sites, événements...) oenoculturelles locales. Concrètement : élargir, par exemple, les « Pactes Culturels » signés entre l'Etat et les collectivités territoriales au patrimoine vitivinicole et aux événements artistiques organisés par les domaines lorsqu'ils associent les FRAC, Centres d'art ou Conservatoires de musique ;
2. Développer la connaissance de l'histoire et de la culture générale de la vigne et du vin ;
3. Faire mieux connaître, sur les sites Internet du Ministère de la Culture, les patrimoines vitivinicoles : visibilité « numérique » ; recensement des patrimoines ; actions de médiation et de formation ;
4. Envisager des mesures de protection et de sauvegarde des patrimoines vitivinicoles dans le périmètre des lois existantes et à la demande des élus ;

5. Visibilité et promotion à l'international : créer et soutenir un réseau national des initiatives locales et des acteurs de l'oenotourisme culturel (associations, musées, fonds documentaires et bibliothèques) pour recenser les bonnes pratiques, mutualiser les compétences et proposer des « savoir-faire ». Concrètement : participation des meilleures initiatives à l'opération, en cours de janvier à juillet 2016, du « Grand Tour » (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international et Ministère de la Culture et de la Communication).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

André Deyrieux

Créateur de www.winerourisminfrance.com

http://www.winetourisminfrance.com/fr/magazine/2074_lettre_ouverte_sur_l_oenoculturel.htm

